AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-4-8-86095290

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORET
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Ancienne Conserverie de CASAMOZZA
LUCCIANA - 20290 - BORGO -
☎ 95.36.05.70



EDITION CORSE

Bulletin Technique N° *82*

du *10 juillet 1986*

Imprimerie de la Station de CASAMOZZA
Directeur-Gérant : J.C. COQUET

Abonnement Annuel : à
Régisseur de Recettes

Publication Périodique
CPPAP N° 1769 - AD

I S S N
07 39 - 9633

VIGNE

*La majorité des cépages est au stade " **fermeture de la grappe**" . Les températures élevées ont contribué à l'arrêt du développement des maladies et en particulier le mildiou.*

**** Cicadelles de la flavescence dorée*

Le deuxième traitement aérien est terminé sur la Corse du Sud. Il est en cours sur la Haute-Corse. Dans les zones non traitées par voie aérienne, ne tardez pas à effectuer le traitement.

**** Cochenilles farineuses*

Elles commencent à se fixer sur les grappes. Un traitement avec ULTRACIDE, EKALUX ou un produit à base de parathion est à rélaiser dès le 15 juillet sur les pieds contaminés.

**** Tordeuses de la grappe*

--> Dans les zones concernées par le traitement aérien sur la flavescence dorée, inutile d'intervenir.

--> Sur la plaine orientale, on observe localement des pontes et des sorties de chenilles. Dans les parcelles régulièrement infestées, vous pouvez encore effectuer un traitement curatif si vous observez une chenille pour 10 grappes en moyenne. N'oubliez pas qu'une protection soignée contre les vers de la grappe diminue les risques de développement du botrytis.

Eudémis

**** Botrytis*

Les conditions climatiques sont pour le moment peu favorable à son développement . Dans les parcelles fréquemment atteintes, prévoyez un traitement au début veraison.

**** Esca*

Cette année encore, il n'est pas rare de voir des souches se déssecher brutalement. Une coupe du bois fait apparaître une zone centrale de couleur claire, molle à consistance d'amadou. Rien n'est à faire pour le moment. Marquez les souches. Envisagez un traitement d'hiver.

P54

CULTURES LEGUMIERES

**** Acariose bronzée sur tomates de plein champ*

Assurer un traitement préventif pour se protèger d'une éventuelle infestation prés de la récolte .
Produits à base de

dicofol	*interdit 15 jours avant récolte*
fenizon	*interdit 7 jours avant récolte*
tétrasul	*interdit 7 jours avant récolte*

OLIVIERS

**** Mouche de l'olive*

Les dates de traitement sont données par les piègeages des mouches pour les traitement préventifs et par le pourcentage d'olives piquées en traitement préventif et curatif.
Seuil limite de commercialisation :

- *3 % d'olives piquées pour la conserverie.*
- *10 % d'olives piquées pour l'huilerie*

1°) la lutte préventive contre les adultes peut s'envisager :

--> soit en pulvérisation totale de la végétation dès la capture des mouches

Produits utilisables :

deltamethrine	*DECIS, KOTHIN*
dimethoate	*N.S.*
diazinon	*KNOX OUT, BASUDINE*
fenthion	*LEBAYCID*
formothion	*ANTHIOFORT*
phosphamidon	*DIMECRON*

--> soit en pulvérisant un insecticide plus un attractif. Dés que l'on capture une mouche par piège et par jour sur 5 pièges par ha, la pulvérisation se fera du côté sud de l'arbre, à raison de 0,5 l de bouillie par arbre . Associer un insecticide (voir liste ci-dessus) plus un hydrolisat de proteïne BUMINAL à 600 g/hl. Renouveler la protection dès que les seuils sont de nouveau atteints (une mouche par piège par jour et 3 ou 10 % d'olives piquées).

2°) la lutte curative : peut-être aussi envisagée dès que l'on observe les premières larves tout en tenant compte des seuils de piqures.

Produits utilisables = dimethoate, diazinon, fenthion, formothion, phosphamidon

ARBRES FRUITIERS

**** Tordeuse orientale du pêcher*

Renouveler la protection en tenant compte des délais avant récolte.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o